

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Karine Dumont comme sous-ministre du niveau 3.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

83281

Gouvernement du Québec

### Décret 779-2024, 1<sup>er</sup> mai 2024

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claude Francoeur comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Claude Francoeur, déléguée du Québec à Boston, aux États-Unis, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales et de la Francophonie, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 21 juin 2024;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Marie-Claude Francoeur comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

83282

Gouvernement du Québec

### Décret 780-2024, 1<sup>er</sup> mai 2024

CONCERNANT la nomination de monsieur Benjamin Bélair comme délégué du Québec à Washington, aux États-Unis

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué

dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste de délégué du Québec à Washington;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Benjamin Bélair, directeur, Bureau du Québec à Washington, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, soit nommé délégué du Québec à Washington, aux États-Unis, chargé de représenter le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de sa compétence constitutionnelle dans le District de Columbia, notamment les relations avec le Gouvernement fédéral américain et le Congrès des États-Unis, à compter du 2 mai 2024, aux conditions annexées.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

## Conditions de travail de monsieur Benjamin Bélair comme délégué du Québec à Washington, aux États-Unis

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1)

### 1. OBJET

Conformément à l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), le gouvernement du Québec nomme monsieur Benjamin Bélair, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme délégué du Québec à Washington, aux États-Unis.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, ci-après appelé le ministère, et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, monsieur Bélair exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 2 mai 2024 et se termine, le cas échéant, conformément aux dispositions des articles 5 et 6.

### 3. CONDITIONS DE TRAVAIL

À compter de la date de son engagement, monsieur Bélair reçoit un traitement annuel de 156 995 \$.